DGRI-IHEST

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) EDITORIALISATION SCIENTIFIQUE

Développement d'une collection de Podcasts et de vidéos scientifiques

Table des matières

1. Préambule 3
2. Contexte général 3
2.1 Présentation de l'Institut des Hautes Etudes par les Sciences et la Technologie et de ses activités 3
2.2 Organisation 4
Organigramme fonctionnel de l'IHEST 4
2.3 Direction et pôles opérationnels en relation avec le titulaire 5
La Direction de l'IHEST 5
Les pôles « Communication « et « Animation du réseau des alumni et éditorialisation scientifique » 5
Le pôle Formation/Conseil 6
Le pôle de gestion budgétaire et administrative 6
3. Objet du marché 7
3.1 Contexte spécifique du marché 7
4. Modalités de collaboration et prérequis 8
4.1 Modalités de collaboration 8
4.2 Prérequis 8
5. Description des prestations attendues 12
5.1 Périmètre des prestations attendues : podcasts 12
Axe éditorial à privilégier : 12
Contenu 12
Livrables 12
5 .2 Périmètre des prestations attendues : vidéos 13
Axe éditorial à privilégier 13
Contenu 13
Livrables 13
6. Décomposition en Unités d'œuvre 14
6.1 Niveaux de complexité 14
6.2 Mission 1 : Production de podcasts audios 15
6.3 Mission 2 : Production de vidéos 16

7. Opérations de vérification et admission 17
8. Obligation de suivi et comitologie 18

1. Préambule

Le présent document constitue le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) relatif aux prestations de constitution d'une collection de podcasts et de vidéos issus de ses activités de formation et événementielles de l'Institut des Hautes études par les Sciences et la Technologie.

Il fixe les conditions d'exécution et de validation des prestations prévues dans le cadre du présent marché.

L'objet des prestations ainsi que les conditions de réalisation sont précisés dans les points suivants.

Dans le cadre du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :

- Le ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace est désigné sous l'appellation « le ministère » ;
- L'entreprise ou le groupement d'opérateurs retenu pour exécuter les prestations est désignée sous l'appellation « le titulaire ».

2. Contexte général

2.1 Présentation de l'Institut des Hautes Etudes par les Sciences et la Technologie et de ses activités

Placé sous l'autorité de la Direction générale de la recherche et de l'Innovation -DGRI du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Depuis le 1er janvier 2024, l'Institut des hautes études par les sciences et la technologie, est un Service à compétences nationale. Ses missions et son organisation relèvent de l'arrêté du 27 décembre 2023, modifié par l'arrêté du 20 juin 2024

Selon les termes de l'article 2 dans sa version modifiée par arrêté du 20 juin 2024 :

L'Institut des hautes études par les sciences et la technologie (IHEST) a pour mission :

- *De contribuer à éclairer la décision publique et celle des parties prenantes sur les grands enjeux de société en croisant les apports des sciences exactes, des sciences de la nature, les sciences humaines et sociales, et des technologies.*
- *De former ensemble des décideurs de haut niveau issus des différents secteurs de la société à ces apports croisés et à la démarche scientifique*
- *D'alimenter le débat public*

L'IHEST inscrit sa mission au service d'un projet de société soutenable, démocratique, humaniste et inclusif.

Il déploie cette mission autour de cinq actions principales :

1. Repérer les débats qui traversent la société
L'IHEST réalise une veille sur les ***évolutions de société****, les* ***enjeux et les débats*** *qui en découlent.*
2. Croiser les apports des sciences et des parties prenantes pour éclairer les débats et les décideurs
L'IHEST fait appel prioritairement à des scientifiques issus de ***diverses disciplines****, telles que les sciences exactes, les sciences de la nature, les sciences humaines et sociales et les sciences politiques.*
3. Formuler les termes du débat au vu de ces apports croisés
L'IHEST organise l'intelligence collective entre scientifiques, parties prenantes et décideurs afin de reformuler les termes des débats.
4. Diffuser ses travaux auprès des pouvoirs publics et des réseaux de décideurs
L'IHEST diffuse ses analyses auprès de ***divers publics****, notamment les décideurs politiques, économiques et sociaux, ainsi que les citoyens et les organisations de la société civile. Il alimente ainsi le débat public et contribue à éclairer la décision.*
5. Promouvoir auprès des organismes de formation *la prise en compte des apports du croisement des regards des sciences et de la technologie dans la prise de décision.*

Pour assurer ses missions, l'IHEST organise un cycle national annuel de formation, des formations spécifiques, conférences, voyages d'études, colloques, séminaires, ateliers et autres événements. L'IHEST s'appuie sur les travaux de ces cycles nationaux de formation et le développement de l'offre territoriale et sur mesure pour construire et diffuser une culture de la science, de la recherche et de l'innovation sous forme d'une collection audiovisuelle de podcast et de vidéos.

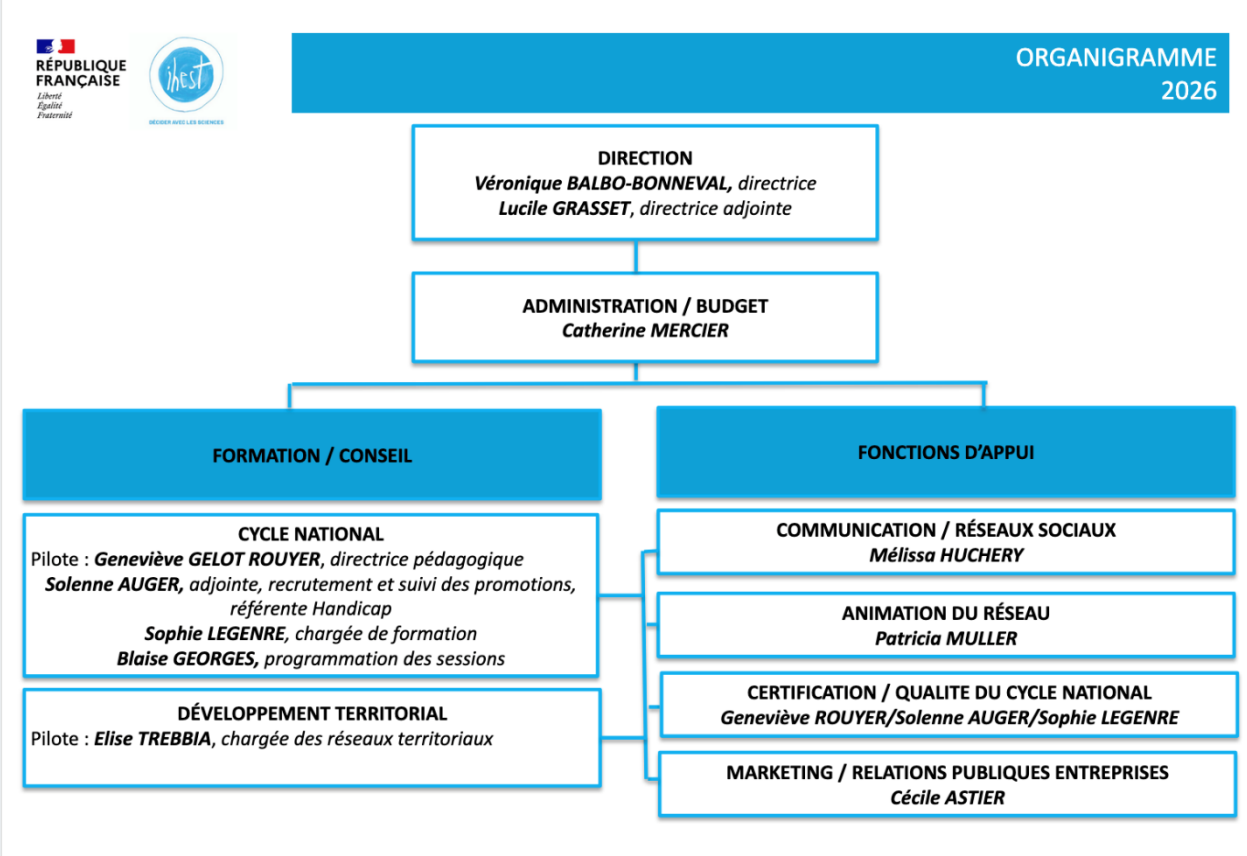
Dans le cadre de sa mission, l'IHEST contribue à éclairer le débat public. C'est pourquoi, depuis sa création, en 2006, l'institut constitue un patrimoine immatériel en produisant et valorisant des contenus en format audio et vidéos issus de ses activités de formation et événementielles. En 2022, L'IHEST a créé une chaîne de podcasts, et de vidéos, nommée *Décider avec les sciences*. Ces productions visent également à rendre accessibles aux auditeurs et auditrices de l'IHEST, en formation et aux alumni, les réflexions issues des conférences, cycles thématiques et interventions d'experts organisés par l'institut, dans une approche de dialogue science-décision-société.

Pour en savoir plus : www.ihest.fr

2.2 Organisation

Organigramme fonctionnel de l'IHEST

L'effectif de l'équipe permanente de l'IHEST est restreint. Cette équipe permanente est composée de 11 personnes. Aussi pour développer et exécuter ses missions, l'Institut s'entoure régulièrement de compétences, d'expertises et de conseils spécifiques.



2.3 Direction et pôles opérationnels en relation avec le titulaire

La Direction de l'IHEST

Organe de pilotage de l'Institut, la Direction, le responsable de la communication et le responsable de la valorisation éditoriale sont les interlocuteurs privilégiés du titulaire.

Seule la directrice (ou son représentant) est habilitée à modifier les termes contractuels.

C'est au niveau de la responsable de la communication que sont transmises au titulaire les données personnelles des participants et intervenants pour la réalisation de ses prestations. La confidentialité sur ces informations est requise.

Les pôles « Communication « et « Animation du réseau des alumni et éditorialisation scientifique »

La politique éditoriale de l'IHEST vise à rendre visible sa valeur ajoutée différenciante : la capacité à croiser les apports scientifiques avec les enjeux de société pour améliorer la décision publique et privée.

L’ambition éditoriale est de démontrer cette légitimité à travers des contenus cohérents, incarnés et relayés vers les cibles prioritaires de l’Institut.

Ces deux secteurs d’activité « communication et éditorialisation scientifiques » interagissent dans la conception et le déploiement de la politique éditoriale scientifique de l’IHEST.

L’alimentation des principaux médias produits par l’Institut (le site web et la chaine de podcasts et de vidéos *Décider avec les sciences*) est porté par une politique éditoriale spécifique. Cette démarche permet de construire des contenus originaux, d’actualité scientifique et thématiques, de délivrer des messages sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn.

Ce sont les responsables de ces deux secteurs qui construisent la programmation thématique et déterminent les supports et formats de qui sont confiés au prestataire.

La responsable de la communication a en charge programmation de la production, la transmission des coordonnées des intervenants au prestataire, mais aussi la tenue du planning et la réception des produits pour validation.

Le pôle Formation/Conseil

« Cycle national » : programmation et pédagogie

C’est dans ce secteur que sont construits les programmes de formation et est préparée et mise en œuvre la pédagogie du cycle national. Des supports pédagogiques multimédias peuvent être développés dans ce contexte, ainsi que des produits visant à valoriser les contenus produits par les intervenants dans le cadre de ce programme.

La responsable de la communication a en charge programmation de la production, la transmission des coordonnées des intervenants au prestataire, mais aussi la tenue du planning et la réception des produits pour validation.

« Développement territorial et "à façon" »

Le prestataire peut être amené à intervenir dans le cadre des activités « à façon » et des séminaires territoriaux. Des supports multimédias visant à valoriser les contenus produits dans le cadre de ce programme peuvent être réalisés

La responsable de la communication a en charge programmation de la production, la transmission des coordonnées des intervenants au prestataire, mais aussi la tenue du planning et la réception des produits pour validation et archivage.

Le pôle de gestion budgétaire et administrative

C’est dans cet environnement que sont traités et suivis l’ensemble des éléments budgétaires et administratifs liés aux prestations. En lien avec la responsable de la communication, qui lui transmet les devis et valide la livraison des produits, la responsable budgétaire et administrative, passe les commandes, et établit du service fait, en veillant au respect des termes du marché (volume, délais, tarif de facturation/UO…).

Occasionnellement, les personnes travaillant au sein des autres pôles de l'Institut pourront être amenées à être en contact avec le titulaire dans le cadre de l’organisation d'événements spécifiques.

3. Objet du marché

La prestation s'inscrit dans le cadre de la constitution d'une collection de podcasts et de vidéos à caractère scientifique, réalisés à partir de conférences et d'entretiens organisés par l'IHEST, dans le contexte de ses activités de formation et d'organisation d'événements à façon. Ces contenus alimentent une collection de contenus scientifiques constituée par l'IHEST depuis 20 ans, à destination de ses publics, dans le cadre d'une démarche patrimoniale.

3.1 Contexte spécifique du marché

La communication et l'éditorialisation scientifiques s'inscrivent dans un contexte nouveau marqué par une nécessaire évolution des contenus diffusés et sur la manière de diffuser ces contenus. Cela se traduit par le recours à des formats plus illustrés (photos, vidéos, etc...) et interactifs, la production de contenus éditoriaux plus performants (contenus multiformats, centrés utilisateurs, etc..) et pensés pour chaque support (sites, mobiles, réseaux sociaux, etc..).

Les vidéos ont pris une part de plus en plus importante dans l'information numérique. La vidéo est au cœur de l'information numérique. Courtes, rythmées, sous-titrées, diffusées en natives sur les réseaux sociaux, il est important pour ces productions de savoir respecter tous ces codes. Le marché prend en compte des temps de captation, mais aussi de réalisation de vidéos d'actualités pour porter, expliquer les sujets traités de la manière la plus pédagogique possible.

Les vidéos réalisées dans le cadre de ce marché ont objectif, sans être exhaustif :
- de relayer un évènement, une annonce, une prise de parole ou témoignage, des interviews, des entretiens face caméra, etc.
- d'outiller la démarche pédagogique autour des concepts et méthodes déployés auprès des auditrices at auditeurs de l'IHEST, issus de tous les secteurs de la société (entreprises, administrations, associations, indépendants, etc.) ;
-de témoigner d'événements scientifiques.

Le titulaire assure la prise d'images et de sons, le montage, l'encodage en plusieurs formats, notamment pour le web, selon les besoins de l'IHEST. Il doit mettre à disposition les moyens, dès la survenance du besoin à Paris, en Ile de France, et en région. L'IHEST est le seul responsable éditorial.

Le titulaire garantit, dans son mode de collaboration, un équilibre entre la nécessité de validation technique et éditoriale de l'IHEST et les impératifs de réactivité imposés. Le titulaire est doté du matériel adéquat et en bon état de fonctionnement pour la réalisation de vidéos. La captation du son et de l'image, le montage et l'encodage, sont dûment assurés par ses soins, ou sous sa responsabilité.

4. Modalités de collaboration et prérequis

4.1 Modalités de collaboration

Le ministère peut décider de commander les prestations prévues par ce marché de podcast et de vidéos autant que de besoin. L'objet de cet accord-cadre à bon de commande, couvre l'ensemble des prestations de **préproduction, production, postproduction et livraison** des contenus podcast et vidéo, réalisés dans le respect de la politique éditoriale de l'IHEST.

Les podcasts et les vidéos doivent être à haute valeur scientifique et pédagogique, réalisés dans le respect de la politique éditoriale de l'IHEST.

Toute intervention publique du titulaire dans le cadre des projets IHEST se fait au nom de l'Institut.
Toute personne travaillant à l'exécution du marché doit être approuvée par l'Institut.
Toutes les interventions se font dans la langue française exclusivement.

Un comité de suivi du marché est organisé a minima chaque année à date anniversaire de la notification du marché entre le titulaire et le ministère. Lors de cette réunion, le titulaire rend compte de son activité pour le compte du ministère :

- Nombre de commandes traitées ;
- Liste des unités d'œuvre (UO) utilisées (quantité + montants) ;
- Points positifs et propositions de correction ou d'amélioration ;
- Perspectives pour la période suivante en matière de commandes (supports, volumes, niveaux de traitement).

Enfin, les documents écrits sont fournis sur des formats de type office, et sont modifiables.

4.2 Prérequis

Prérequis 1 : Respect des standards d'accessibilité et de la charte des sites Internet de l'État

Conformément à l'article 47 de la loi handicap de 2005 et de son décret d'application actualisé en 2019 et aux engagements pris par le CIH le 16 novembre 2020, rappelés par la Circulaire du Premier ministre n° 6227-SG du 17 novembre 2020 relative à la mobilisation interministérielle pour un État plus inclusif, la communication publique doit être accessible à tous. Il s'agit de garantir l'accessibilité des contenus sur l'ensemble des canaux de diffusion et pour tous formats réalisés.

Les contenus réalisés ou réadaptés par le prestataire dans le cadre de ce marché doivent donc respecter les référentiels existants applicables à la communication gouvernementale, notamment :

- La charte d'accessibilité de la communication de l'Etat : https://www.gouvernement.fr/charte-d-accessibilite-de-la-communication-de-l-etat

- Les exigences du RGAA (Référentiel général d'accessibilité des administrations) consultable à l'adresse suivante : https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/ ;
- La charte des sites Internet de l'Etat : https://www.gouvernement.fr/marque-Etat.
- Être conformes au moins à 80% des règles édictées par le RGAA, au niveau « AA » (ou « AAA »).

Le titulaire doit appréhender, comprendre et appliquer, dans les étapes de conception et réalisation, ces quatre principes : Perceptible, Utilisable, Compréhensible, Robuste, qui régissent le RGAA.

Prérequis 2 : Déclinaisons de formats

Il revient à l'IHEST de préciser lors de son brief au titulaire, les formats requis pour la commande.

Pour chaque commande, le titulaire doit être à même de livrer à minima les fichiers vidéo en format requis pour une diffusion sur l'ensemble des canaux digitaux, par exemple et sans limitation :
Format paysage : 16/9, (ratio)
Format carré : 1/1… (ratio)
Format mobile ou vertical : 9/16…(ratio)

Prérequis 3 : Sous-titrage & habillage

En fonction de chaque commande nécessitant un traitement / montage de la vidéo (donc hors captation brute), le titulaire peut être amené à fournir :

- **Le fichier vidéo au(x) format(s) demandé(s) par l'IHEST** a minima en HD sans sous-titres ;
- **Le fichier des sous-titres .SRT** avec la retranscription. Ce fichier permet l'intégration des sous-titres a posteriori sur les chaînes vidéo ou les sites propriétaires de l'IHEST ;
- **Et / ou le fichier vidéo aux formats demandés** par l'IHEST, avec les sous-titres incrustés nativement. Il est à noter que les sous-titres font dorénavant partie de l'aspect créatif de la vidéo, il convient donc d'apporter un soin particulier à leur intégration, leur direction artistique ainsi qu'à leur animation ;
- **Habillage :** la présence des habillages d'introduction et de conclusion définis par le ministère.

Prérequis 4 : Mise à disposition pour validation

Avant l'envoi des fichiers définitifs et pour faciliter les temps de validation, le titulaire doit proposer ses réalisations selon la convenance de l'IHEST, via un lien **privé** sur une chaîne vidéo (YouTube, Vimeo etc.), ou sur un serveur privé, ou un lien vers un serveur Cloud sécurisé, ou tout autre moyen à définir. Une fois validée, la vidéo envoyée doit être transmise au(x) format(s) demandé(s) en respectant le Prérequis 3 : Sous-titrage et habillage.

Il convient également pour chaque sujet, de tenir à disposition de l'IHEST, sur un réseau ou un player, même en basse définition, les interviews brutes.

Prérequis 5 : Modalités de collaboration et méthodologie de travail

Chaque commande commence par une demande initiale de l'IHEST sous la forme qu'elle juge la plus appropriée (cahier des charges, note de cadrage, demande par mail, etc.). Elle fait l'objet des étapes suivantes :

1. Un premier échange téléphonique et/ou par courrier électronique entre l'IHEST et le titulaire pour préciser l'objet de la demande selon un brief qui indique a minima les dates et lieux de tournages, la durée approximative du montage finalisé, la date de livraison souhaitée, les formats attendus, le besoin de sous-titres en langues étrangères et la calibrer, ainsi que pour définir le délai de réponse du prestataire ;

2. La présentation de la réponse du titulaire ainsi que le devis afférent et la date/le délai de livraison prévu par le titulaire pour la fourniture du ou des livrables initiaux, les validations/corrections et la livraison finale ;

3. L'acceptation du devis et des délais par l'IHEST qui émet un bon de commande reprécisant le délai de livraison ;

4. Le titulaire livre les prestations dans les délais maximums prévus au présent CCTP.

5. Le titulaire doit assurer toutes les étapes de production : conception, préparation, enregistrement, montage et livraison finale des épisodes, y compris leurs éléments de valorisation (transcription, descriptif, métadonnées, etc.).

Compte tenu des validations internes de l'IHEST, chaque projet peut faire l'objet d'allers-retours entre le prestataire et l'IHEST :

À la suite de la livraison initiale et aux retours de l'IHEST, le prestataire peut être amené à retravailler et à représenter les travaux jusqu'à validation finale par le ministère. En cas de non- conformité avec la demande initiale, ces modifications sont effectuées sans frais supplémentaire pour l'IHEST, dans la stricte mesure du respect du brief initial. Le titulaire doit notamment s'assurer que les sous-titres sont correctement orthographiés.

L'IHEST est seul juge de ce point de non-conformité et d'inadéquation à la commande initiale, Ainsi, le nombre d'aller-retours n'est pas limité et donc les retours non facturés. Aller-retours inclus.

Prérequis 6 : Prestataire seul ou en équipe et matériel dédié

Le titulaire s'engage à mobiliser, dès la notification du marché, les conditions et compétences professionnelles compétentes nécessaires. Le titulaire doit être en mesure de mener plusieurs projets en parallèle (1 à 2 fois par an en avril et en novembre).

Pour se faire, il peut intervenir seul ou avec des intervenants, membre de son équipe ou externes. Le titulaire est à la fois :

- **Un « responsable projet** » habilité à le représenter auprès l'IHEST pour les besoins de l'exécution du marché, qui est l'interlocuteur unique pour les aspects administratifs et financiers.
- **Et un « chef de projet »** en charge du suivi et de la coordination de la prestation. Il est l'interlocuteur unique et fait le lien entre l'IHEST et toute personne dont il a la charge travaillant sur le projet : monteurs, graphistes, éditeurs.

Il appartient au titulaire de maintenir, pendant toute la durée du marché et sans interruption, un niveau constant de compétence et de disponibilité des intervenants. Le titulaire s'engage à aviser l'IHEST de toute modification affectant la composition de l'équipe projet (dans les conditions définies dans le CCAP).

Il revient également au titulaire de détailler dans son offre le matériel dont il dispose. Celui-ci doit répondre aux attendus de qualités tels que définis dans la partie « contexte » du présent document et intégrer à minima :

- Caméra qualité HD ;
- Lumières (softbox, LED…)
- Micro-cravate Kits HF XLR avec micro-cravates ;
- Trépied ;
- Smartphone + gimbal ;
- Clé 4G ;
- Logiciel de montage postproduction à jour…etc.

Prérequis 7 : Livraison des fichiers sources

Les fichiers sont transmis de manière numérique (FTP, serveur dédié…) ou via un support physique (disque dur externe, DVD, etc…) choisi par l'IHEST.

Prérequis 8 : Logiciel de montage

Le titulaire prend l'engagement de tenir les versions de ses logiciels de montage à jour et d'avoir les logiciels de montage compatibles avec ceux de l'IHEST.

Prérequis 9 : Droit à l'image

Il appartient au titulaire de s'assurer que toutes les personnes présentes dans ses vidéos aient signé un formulaire d'autorisation de droit de diffusion. Le formulaire type est fourni par l'IHEST et doit être joint à la vidéo validée au moment de la livraison finale.

5. Description des prestations attendues

Les prestations décrites ci-dessous sont considérées comme des prestations de base, à réaliser selon un délai fixé (jours ouvrés courant à partir de la commande jusqu'à la livraison), pour lesquelles le titulaire a établi un prix conforme à son bordereau des prix unitaires (BPU).

5.1 Périmètre des prestations attendues : podcasts

Axe éditorial à privilégier :

- Valoriser les apports scientifiques et méthodologiques du cycle national de formation/ou Valoriser les apports scientifiques et méthodologiques des événements à façon.
- Donner à voir la transformation vécue par les auditeurs/participants.
- Réaffirmer la pertinence et la singularité de l'approche IHEST.

Contenu

Les prestations « réalisation complète de podcasts de contenus scientifiques » comprennent :

- Recherche documentaire préalable sur la thématique du podcast (analyse des contenus des conférences, des dossiers ou publications associées) ;
- Préparation éditoriale : élaboration du conducteur et rédaction des questions d'entretien, phase de validation par l'IHEST comprise ;
- Rédaction du script et de la voix off, garantissant clarté, rigueur et accessibilité ;
- Réalisation de l'interview avec le ou les experts scientifiques (en studio, à distance ou sur site selon les besoins) ;
- Enregistrement audio (interviews et voix off) ;
- Montage et post-production du podcast : intégration d'extraits sonores, habillage musical, jingles, équilibrage des niveaux sonores.

Livrables

- Fichier final au format audio demandé (généralement WAV et MP3), prêt à la mise en ligne, comprenant les éléments de valorisation : résumé du podcast, noms et titres des intervenants, crédits éventuels, métadonnées pour publication en ligne.
- Rédaction d'une retranscription écrite pour diffusion sur les supports numériques de l'IHEST.

Exigences	Critère d'exigence
Qualité sonore	Qualité d'enregistrement : Niveau de bruit de fond, absence de souffle, de saturations, de coupures. Homogénéité du niveau sonore entre les épisodes et entre les intervenants. Exigence de traitement du son : égalisation, compression, nettoyage, normalisation selon standards du secteur
Formats de livraison	Formats audio exigés

	Métadonnées obligatoires (titre, auteur, épisode, saison, pochette, description, mots-clés, etc.). Fichiers de livraison compressée prêts à la diffusion
Equipements et environnements d'enregistrement	Exigence d'utilisation de matériel professionnel (micros, interfaces, traitements, cabine ou environnement acoustique adapté).

5 .2 Périmètre des prestations attendues : vidéos

Axe éditorial à privilégier

- Les vidéos courtes avec un intervenant ou un binôme intervenant /auditeur pour éclairer un point de vue ou un point clé de la session.
- Les capsules vidéo très courtes sont adaptées aux réseaux sociaux, sur une question, un chiffre, une idée forte
- Les vidéos témoignages ou interviews longues doivent être réutilisable dans des capsules thématiques.

Contenu

Les prestations pour la réalisation complète de vidéos y compris d'interviews filmées comprennent :

- Définition du concept visuel et rédaction du synopsis.
- Préparation éditoriale et logistique (repérage, conduite d'interview, coordination de tournage).
- Captation vidéo sur site, en studio ou en extérieur.
- Montage vidéo : sélection des séquences, titrages, habillage graphique, corrections sonores et chromatiques.
- Livraison de la vidéo finale aux formats adaptés à la diffusion web et institutionnelle (MP4, HD, sous-titrage si nécessaire).
- Fourniture d'extraits ou de teasers pour les réseaux sociaux.
- Rédaction d'un descriptif et fourniture des métadonnées pour référencement en ligne.

Livrables

- Fichier vidéo final prêt à diffusion.
- Fichiers sources ou exports complémentaires selon la demande.
- Texte de description et éléments de communication associés.

Exigences	Critère d'exigence
Qualité d'image	Résolution minimale exigée Cadence (25 fps ou autre selon usage). Qualité d'éclairage, de cadrage, de stabilité (trépied, stabilisateur, etc.).
Qualité sonore (vidéo)	Prise de son professionnelle (micros cravate, micros canon, perche, etc.) adaptée aux contextes (intérieur, extérieur, foule, etc.). Traitement du son : nettoyage, mixage, respect des normes loudness pour la diffusion web
Formats de livraison	Formats vidéo exigés : Master Versions de diffusion (résolutions adaptées web et réseaux sociaux). Versions adaptées par canal (formats carrés, verticaux, sous-titrés, etc.) si requis. Sous-titrage /surtitrage : Langues exigées. Formats de fichiers de sous-Respect des règles d'accessibilité (taille, contraste, durée d'affichage).
Habillage graphique	Respect de la charte graphique (logos, typographies, couleurs, lower thirds, transitions, etc.). Qualité et lisibilité des incrustations (noms, titres, dates, lieux, etc.).

6. Décomposition en Unités d'œuvre

Les prestations sont présentées et décomposées en unités d'œuvre (UO). Chaque prestation fait l'objet d'un bon de commande faisant référence au bordereau des prix.

6.1 Niveaux de complexité

Pour chacune des UO pour la réalisation d'un podcast, 2 niveaux de complexité sont détaillés :

- Niveau1 : exploitation d'enregistrements, pas d'interview ;
- Niveau 2 : exploitation d'enregistrements et interview(s).

Pour chacune des UO d'une vidéo, 2 niveaux de complexité sont détaillés :

- Niveau1 : exploitation captation, sans interview ;
- Niveau 2 : exploitation captation avec interview(s).

6.2 Mission 1 : Production de podcasts audios

Les podcasts sont des formats éditoriaux de types : témoignages d'auditeurs, entretiens d'intervenants, décryptages d'actualité.

Unités d'œuvre

Code UO	Complexité	Description
UO 1.1	Niveau 1	Production d'un podcast audio sans interview d'une durée de 3 à 6 mn
UO 1.2	Niveau 1	Production d'un podcast audio sans interview d'une durée de 7 à 14 mn
UO 1.3	Niveau 1	Production d'un podcast audio sans interview d'une durée de 15 à 30 mn
UO 1.4	Niveau 1	Minute supplémentaire de production d'un podcast audio sans interview

Code UO	Complexité	Description
UO 1.5	Niveau 2	Production d'un podcast audio avec interview d'une durée de 3 à 6 mn
UO 1.6	Niveau 2	Production d'un podcast audio avec interview d'une durée de 7 à 14 mn
UO 1.7	Niveau 2	Production d'un podcast audio avec interview d'une durée de 15 à 30 mn
UO 1.8	Niveau 2	Minute supplémentaire de production d'un podcast audio avec interview

Les prestations de la mission 1 doivent être réalisées dans les délais mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les délais maximums de production des livrables courent à compter de la notification du bon de commande afférent.

M1 / UO 1.1 à 1.8	Livrable	Délai maximum de production du livrable	Délai de recette	Délai de mise au point
UO 1.1	**Fichier final au format audio demandé** **Rédaction d'une retranscription écrite**	**4 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 1.2		**4 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 1.3		**5 jours**	**1 jour**	**2 jours**
UO 1.5		**5 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 1.6		**5 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 1.7		**5 jours**	**1 jour**	**2 jours**

6.3 Mission 2 : Production de vidéos

Les vidéos sont des formats éditoriaux de types : captations d'événements, « série courte » « ce que l'IHEST m'a apporté », témoignage sur la transformation professionnelle ou intellectuelle induite par la formation expérientielle de l'IHEST, vidéos d'intervenants expert.

Unités d'œuvre

Code UO	Complexité	Description
UO 2.1	Niveau 1	Production d'une vidéo sans interview d'une durée de 3 à 6 mn
UO 2.2	Niveau 1	Production d'une vidéo sans interview d'une durée de 7 à 14 mn
UO 2.3	Niveau 1	Production d'une vidéo sans interview d'une durée de 15 à 30 mn
UO 2.4	Niveau 1	Minute supplémentaire de production d'une vidéo sans interview

Code UO	Complexité	Description
UO 2.5	Niveau 2	Production d'une vidéo avec interview d'une durée de 3 à 6 mn
UO 2.6	Niveau 2	Production d'une vidéo avec interview d'une durée de 7 à 14 mn

Code UO	Complexité	Description
UO 2.7	Niveau 2	Production d'une vidéo avec interview d'une durée de 15 à 30 mn
UO 2.8	Niveau 2	Minute supplémentaire de production d'une vidéo avec interview

Synthèse des livrables et délais de production d'une vidéo. Les délais maximums de production des livrables courent à compter de la notification du bon de commande afférent.

M2 / UO UO 2.1 à 2.4	Livrable	Délai maximum de production du livrable	Délai de recette	Délai de mise au point
UO 2.1	**Fichier vidéo final prêt à diffusion** **Fichiers sources ou exports complémentaires** **Texte de description et éléments de communication associés**	**4 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 2.2		**5 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 2.3		**6 jours**	**1 jour**	**2 jours**
UO 2.5		**4 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 2.6		**4 jours**	**1 jour**	**1 jour**
UO 2.7		**5 jours**	**1 jour**	**2 jours**

7. Opérations de vérification et admission

Le présent article déroge aux articles 28 et 30 du CCAG-FCS.

Conformément aux stipulations du CCTP, le titulaire remet les livrables dans le délai indiqué dans la colonne « délai de production des livrables ».

L'IHEST prononce l'admission des prestations si elles répondent aux stipulations du marché. L'admission prend effet à la date de notification au titulaire de la décision d'admission. Par dérogation à l'article 28.2 du CCAG-FCS et conformément aux stipulations du CCTP, en cas d'admission tacite, l'admission prend effet au terme du délai indiqué dans la colonne « délai de recette ».

Lorsque l'IHEST estime que des prestations ne peuvent être admises que moyennant certaines mises au point, il peut décider d'ajourner l'admission des prestations par une décision motivée. Par

dérogation à l'article 28.2 du CCAG-FCS et conformément aux stipulations du CCTP, le ministère dispose du délai indiqué dans la colonne « délai de recette » pour notifier cette décision au titulaire.

Par dérogation à l'article 30.2.1 du CCAG-FCS et conformément aux stipulations du CCTP, le titulaire dispose du délai indiqué dans la colonne « délai de mise au point » pour présenter à nouveau au ministère les prestations mises au point.

Lorsque le ministère estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, il en prononce le rejet partiel ou total. La décision de rejet est motivée et ne peut être prise qu'après que le titulaire ait été mis à même de présenter ses observations.

Le non-respect des différents délais par le titulaire entraine l'application des pénalités de retard prévues au CCAP.

8. Obligation de suivi et comitologie

Le titulaire assure un suivi régulier de l'exécution des prestations et met en place une organisation permettant d'assurer la bonne coordination avec le pouvoir adjudicateur. À ce titre, il participe aux réunions de suivi et aux comités de pilotage organisés à l'initiative du pouvoir adjudicateur, prépare les supports nécessaires et rédige les comptes rendus correspondants.

Le titulaire présente notamment l'état d'avancement des prestations, les livrables réalisés, les éventuelles difficultés rencontrées ainsi que les mesures correctives proposées. Il alerte sans délai le pouvoir adjudicateur de tout risque susceptible d'affecter les délais, la qualité ou le périmètre des prestations. Les modalités, la fréquence et la composition des instances de suivi sont précisées au démarrage du marché et peuvent être adaptées en fonction des besoins du projet.